

mesures de restriction des importations adoptées par Ottawa et Washington. Le Canada envisageait d'augmenter les droits sur les fruits et les légumes et d'imposer des restrictions sur les importations de dindes et de volaille. Le ministère des Affaires extérieures jugeait que ces mesures violaient les obligations du Canada imposées par le GATT, point de vue partagé par le gouvernement américain qui protesta contre ces mesures canadiennes, à son avis « décevantes, compte tenu de la nécessité du développement du commerce international si souvent soulignée par les dirigeants du gouvernement canadien » [document 188]. Les hauts fonctionnaires canadiens étaient également préoccupés par les nouvelles restrictions imposées par les États-Unis sur les importations de pétrole brut, de plomb et de zinc, et aussi par les problèmes sans fin posés par les politiques américaines d'écoulement des excédents en vertu de la *Public Law 480*. Ottawa envoya une série de notes diplomatiques bien senties pour marquer son opposition aux politiques de Washington, mais elles eurent apparemment peu d'effets.

Malgré ces grands sujets de discorde commerciale, on enregistra une percée majeure dans les négociations complexes qui visaient à trouver un accord avec Washington pour la mise en valeur du bassin du fleuve Columbia. Le gouvernement Diefenbaker constitua un comité sur les problèmes du fleuve Columbia, qui en fin de compte se révéla capable d'établir des mécanismes de liaison avec le gouvernement provincial de la Colombie-Britannique en octobre 1958. Les notes diplomatiques échangées entre Ottawa et Washington en novembre et en décembre 1958 [documents 223 et 225] jetèrent les bases qui permirent d'amorcer les négociations officielles par l'entremise de la Commission mixte internationale.

Le chapitre II du présent volume décrit la politique étrangère du Canada au Moyen-Orient, région qui continuait d'être un grand sujet de tensions Est-Ouest. Ottawa demeura engagé dans son rôle de maintien de la paix après la crise de Suez de 1956, et réaffirma sa participation à la Force d'urgence des Nations Unies (FUNU) en juillet 1957 [document 256]. Par ailleurs, la délégation canadienne, présente à la Douzième Session de l'Assemblée générale des Nations Unies, joua un rôle déterminant en donnant au financement de la FUNU une assise solide et permanente. Le gouvernement Diefenbaker s'employa également avec diligence à maintenir l'embargo canadien sur les envois de matériel militaire au Moyen-Orient, en approuvant une politique complète en matière de contrôle des exportations d'armes en septembre 1957 [document 236]. Cette politique fit l'objet d'une attention de plus en plus grande après que le gouvernement israélien eut présenté des demandes pour se procurer du matériel militaire au Canada. Les représentations dans ce but furent faites sous très forte pression lors de la visite du ministre israélien des Affaires étrangères, Golda Meir, à Ottawa, en octobre 1958 [document 388].

Les problèmes du Moyen-Orient furent cependant éclipsés par la crise internationale qui éclata au Liban et en Jordanie à l'été 1958. La poursuite de la pénétration économique de l'Union soviétique au Moyen-Orient et l'union entre l'Égypte et la Syrie en vue de former la République arabe unie (RAE) avaient provoqué une escalade des tensions dans la région au début de l'année. Au printemps, le Liban et son gouvernement pro-occidental faible, dirigé par le président Camille Chamoun, étaient de fait assiégés. Le Canada chercha activement des assurances de la part de l'ONU pour le Liban, et il accepta de servir dans le Groupe d'observation des Nations Unies (GONUL) en juin 1958 [document 326]. Toutefois, le renversement,